

AVIS AU PUBLIC

Commune de CANLY

Par arrêté préfectoral du 14 septembre 2018, le Préfet de l'Oise a ordonné une enquête publique préalable à la demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement présentée par la mairie de CANLY concernant les travaux d'aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur la commune de CANLY.

L'enquête se déroulera en mairie de la commune de CANLY, aux heures normales d'ouverture, du mardi 2 octobre au mardi 6 novembre 2018 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier, formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur titulaire désigné :

Mairie de CANLY – commissaire-enquêteur – Monsieur Denis LEFEBVRE
Les travaux d'aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales à
CANLY

21 rue des écoles

60680 CANLY

ou par mail :

secretariat.general@canly.fr

Monsieur Denis LEFEBVRE tiendra une permanence en :

Mairie de CANLY :

- le mardi 2 octobre 2018 de 9H00 à 12H00
- le samedi 20 octobre 2018 de 09H00 à 12H00
- le mardi 6 novembre 2018 de 15H00 à 18H00.

La responsable du bureau Politique et Police de l'Eau



CÉCILE JOUIN